

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 septembre 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Soixantième session**

Points 14 et 108 de l'ordre du jour

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité  
Soixantième année**

**Lettres identiques datées du 27 septembre 2005, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur le plus récent des attentats terroristes perpétrés contre les citoyens israéliens.

Le 26 septembre 2005, l'organisation terroriste Hamas a reconnu avoir tué Sasson Nuriel, un Israélien de 51 ans habitant le quartier de Pisgax Ze'ev, dans le nord de Jérusalem. Nuriel avait été enlevé le 21 septembre et son corps a été retrouvé le 26 septembre à Beitunya, près de la ville cisjordanienne de Ramallah. Le Hamas a revendiqué la responsabilité de cet attentat terroriste et a publié une photo, ne faisant grâce d'aucun détail, de Nuriel ligoté et bâillonné avant son assassinat.

Il faut le dire clairement : il est inacceptable qu'une communauté quelle qu'elle soit tolère que des civils innocents soient enlevés, ligotés, bâillonnés et assassinés. Le Hamas a tué Sasson Nuriel, employé d'une fabrique de confiserie de Cisjordanie qui entretenait des relations étroites avec des commerçants palestiniens, simplement parce qu'il était israélien et juif. Il est évident que le Hamas veut nettoyer la région de tous les Juifs; cette ambition est énoncée dans sa charte. Récemment, il a fait savoir qu'il avait l'intention de faire enlever autant d'Israéliens que possible par des groupes créés à cet effet. Or, l'Autorité palestinienne, au lieu de tâcher de démanteler cette organisation, négocie avec elle. L'Autorité palestinienne ne devrait pas négocier avec une organisation connue pour assassiner de sang-froid des civils innocents; elle devrait agir de manière responsable et la démanteler.

L'État d'Israël n'a pas reculé devant le désengagement de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie. Il appartient maintenant à l'Autorité palestinienne de prouver sa bonne volonté au sein du partenariat pour la paix. Celui-ci ne pourra obtenir des résultats que lorsqu'il aura mené à bien la première phase de la Feuille de route – mettre fin au terrorisme. Le Quatuor s'est fait l'écho de cet appel



lorsqu'il a déclaré, le 20 septembre 2005, qu'il appelait l'Autorité palestinienne à « démanteler les groupes terroristes et leur infrastructure ». La communauté internationale devrait encourager l'Autorité palestinienne à faire en sorte que de telles atrocités ne se reproduisent plus.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres informant des détails de la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000, et énumérant les crimes pour lesquels les terroristes et ceux qui les appuient doivent rendre des comptes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires  
(*Signé*) Daniel **Carmon**

---